

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 27/01/2012

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, BOURDELOT Jérôme, COTTE Blaise, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SALEM Décio, SENAC Gilbert

REPRESENTES : Pouvoirs de BOURDELOT Magalie à M. BOURDELOT

ABSENTS : MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc

Monsieur Jérôme BOURDELOT a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant des devis pour la réfection de l'écoulement des eaux pluviales de l'esplanade de la salle des fêtes et la construction du mur de l'extension du cimetière. Aucun conseiller ne s'y oppose.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil. M. le Maire informe que M. Jean-Louis FRAYSSE a été élu président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montbrun-Lauragais. Il ajoute qu'à la Commission Communale des Impôts Direct (CCID), sur proposition de la mairie, M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Haute-Garonne a désigné en tant que :

- commissaires titulaires : M. BEDER Jean-Marc, Mme MONIER Catherine, Mme NOYRIT Hélène, M. DE LA HOZ Séraphin, M. DERS Pierre et M. DUBAC Philippe
- commissaires suppléants : Mme MIKOLAJCZAK Maryse, M. SENAC Gilbert, M. COTTE Blaise, M. LABAU André, M. FRAYSSE Jean-Louis, M. DELMAS Gilbert.

D2012/01. ENVELOPPE BUDGETAIRE DU POOL ROUTIER 2012 – 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2012, le Sicoval a étendu le périmètre de l'intérêt communautaire en matière de voirie et assure désormais l'ensemble des prestations qui concourent à la création, à l'aménagement, à la réfection et à l'entretien :

- de la voirie communale,
- des chemins ruraux et de leurs dépendances,
- des réseaux enterrés séparatifs de collecte des eaux pluviales issues de la voirie.

Il précise l'objectif du Sicoval de développer une gestion globale du patrimoine routier communal et de proposer aux communes une gestion pluriannuelle des programmes de fonctionnement et d'investissement permettant de pérenniser les ouvrages.

Il informe que le Conseil Municipal doit définir le montant de l'enveloppe financière retenue pour les travaux de voirie communale, en fonctionnement et en investissement pour la période 2012 – 2014. La part communale de ces dépenses sera retenue par le Sicoval chaque année sur la dotation de compensation de l'ex taxe professionnelle de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget suivant (montants TTC) :

- Fonctionnement : 27 950 € (part communale 12 000€)
- Investissement : 56 500 € (part communale 15 000€)

Ce budget annuel est valable pour 3 ans (2012 – 2014), mais pourra être dépensé avec des reports d'une année sur l'autre ou par anticipation.

Par ailleurs, un correspondant voirie, élu et/ou technicien permettant de faire le lien entre la commune et le Sicoval, doit être désigné. M. Fraysse Jean-Louis est désigné correspondant voirie.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Les débats précédant cette décision ont fait ressortir les points suivants :

La commune compte 13,72 km de voirie communale, 4,16 km de chemins ruraux et 10,14 km de voirie départementale. La commune n'a pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux, sauf ceux pour lesquels elle a commencé. Le taux de subvention par le Conseil Général (pool routier) est de 68,75% de la dépense hors taxe. Nous récupérons la majeure partie de la TVA en investissement (FCTVA), mais pas en fonctionnement.

Ces quatre dernières années, la commune a dépensé en moyenne chaque année 6750 € en fonctionnement (correspondant à un coût TTC d'environ 19 000 €) en fonctionnement et 16 900€ (correspondant à un coût TTC d'environ 57 000 €) en investissement, hors travaux d'urbanisation sur la voirie départementale.

A partir de ratios tenant compte de la nature de la voie, le Sicoval estime les besoins à 76 789 € TTC (part communale 27 650 €) en fonctionnement, soit un budget annuel multiplié quasiment par quatre dans l'hypothèse d'un entretien optimal, intégrant 3 passages d'épaveuse, le balayage mécanisé, l'entretien régulier des fossés,..... La commission Travaux Voirie Accessibilité, réunie le 25 janvier, propose de le réduire à 43 860 € (part communale 15 000 €), cette augmentation par rapport aux années précédentes se justifiant surtout par un retard pris dans l'entretien des fossés et la prévision d'une nouvelle campagne de bouchage de trous. Mme Font préconise de revoir ce chiffre à la baisse, sachant qu'on pourra toujours l'ajuster à la hausse. Le conseil retient finalement une part communale de 12 000 €, soit un coût d'environ 33 360 € TTC.

Le Sicoval estime les besoins à 56 526 € TTC (part communale 17 000 €) en investissement, soit un budget annuel comparable à celui des quatre dernières années pour la voirie communale. Les travaux prioritaires sont localisés route de Donneville (2km), chemin de Patras (0,6 km), chemin de Picard (0,2 km) et au centre bourg (0,6km), soit un total de 3,4 km. La commission juge que les estimations du Sicoval sont cohérentes et fixe le budget en investissement à 50 550 € TTC par an (part communale 15 000€)..

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un budget en investissement pour la voirie départementale pour la période 2012-2014, bien que des études soient programmées route d'Issus (RD91), en raison des délais nécessaires entre les études et l'achèvement de la réalisation des travaux.

D2012/02. CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un surcroît temporaire de travail au sein des services techniques et propose un recrutement sous forme d'un contrat à durée déterminée de six mois pour une durée de vingt heures hebdomadaire.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à recruter sur ce poste et signer tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/03. INSTALLATION D'UN STANDARD TELEPHONIQUE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un standard téléphonique pour les bâtiments communaux (mairie, école, cantine, bibliothèque).

Il préconise l'offre la mieux-disante d'Alsatis pour un montant total de 2 687,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le devis d'Alsatis pour un montant de 2 687,10 € TTC
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Bourdelot et Mme Font pensent qu'un nouveau switch paramétrable n'est pas nécessaire. Concernant la cantine, il faudra vérifier qu'il est possible de passer un câble dans les gaines existantes entre la mairie et la cantine. La commande définitive pourra donc être revue à la baisse.

D2012/04. TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à M. Beder, en charge du suivi du dossier. M. Beder informe tout d'abord du maintien des repas fournis par le SIVURS au tarif de 3,29 € pour les enfants et 4,78 € pour les adultes. Il présente ensuite la proposition de la commission cohésion sociale et du CCAS de mettre en place deux tarifs différenciés pour les revenus les plus faibles, correspondant aux deux premières tranches de la grille de tarifs du SIVOS des Portes du Lauragais, soit :

- 40% de prise en charge communale pour les familles montbrunoises dont les quotients familiaux sont compris entre 0 et 500, et un prix des repas fourni au tarif de 1,974 € par enfant

- 20% de prise en charge communale pour les familles montbrunoises dont les quotients familiaux sont compris entre 501 et 625, et un prix des repas fourni au tarif de 2,632 € par enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix des repas du restaurant scolaire à 3,29 € pour les enfants et 4,78 € pour les adultes et d'appliquer ces deux tarifs différenciés à partir du 1^{er} janvier 2012, sur présentation par les familles concernées de leur avis d'imposition de l'année précédente.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire souligne qu'il faut savoir si la commune de Corronsac appliquera ces mêmes tarifs de la cantine scolaire. Si oui, il est souhaitable de pouvoir les appliquer à compter d'une même date. M. Beder pense que, en fonction du bilan de cette première expérience, on pourrait aller plus loin pour aider d'autres familles en difficulté. M. Beder et Mme Noyrit rappellent que les familles en difficulté passagère ou dont la situation a évolué défavorablement par rapport à leur dernier avis d'imposition peuvent aussi faire appel pour une aide au Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du SIVURS de modifier le grammage des repas de la cantine scolaire et de proposer un grammage moindre aux enfants de maternelle par rapport aux enfants en élémentaire; ceci à titre expérimental et sans modifier le prix des repas dans un premier temps. Il sera possible aussi dans certains cas de proposer des plats plus adaptés aux enfants de maternelle. M. Beder informe que le personnel de la cantine est réservé car l'appétit des enfants est plus dépendant des enfants que de leur âge ; il propose cependant de tenter l'expérience. Le conseil municipal accepte cette proposition à condition que cela ne complique pas trop le service ; il est donc décidé de réserver cette formule au premier service (petite et moyenne sections).

D2012/05. AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'ordonnance N°2009-1400 du 17 novembre 2009, article 3), ses 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} alinéas : "En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

M. le Maire propose de prévoir la somme de 2687,10 € TTC, afin de régler les dépenses d'investissement pour l'installation d'un standard téléphonique pour les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'installation d'un standard téléphonique pour les bâtiments communaux, avant le vote du BP. 2012, pour un montant de 2687,10 € TTC.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/06. AUTORISATION D'IMPLANTER UN FOUR A PAIN COMMUNAL

M. le Maire donne la parole à M. Salem, en charge du suivi du dossier. M. Salem présente le projet de l'association « Autour et au moulin » d'implanter un four à pain sur un terrain communal contigu à la partie Nord de l'actuelle salle des fêtes. Ce four à pain a vocation à proposer une double fonctionnalité pédagogique (atelier fabrication de pain) et artisanale (fabrication et vente de pain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 1 (Mme Noyrit)

Les débats précédant cette décision ont fait ressortir les points suivants :

M. le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu entre la mairie, l'association et les Bâtiments de France et que le projet est réalisable. L'association contactera différents partenaires et collectivités (Sicoval, Commune, Département, Région, Europe, Sicoval...) pour obtenir des subventions. M. Cotte considère que ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisante et que l'emplacement est imposé par l'association, en remettant en cause les scénarios de l'étude d'opportunité. M. le Maire conteste cette interprétation, en rappelant que ce projet est cohérent avec deux des scénarios et n'occupe pas la salle des fêtes. Il rappelle également qu'il a été présenté par l'association aux commissions Urbanisme et Environnement réunies conjointement le 25 janvier, que cette réunion a conduit à faire évoluer le projet et préserver l'utilisation de la salle des fêtes pour les activités des associations, et que l'emplacement proposé a été approuvé à l'unanimité à l'exception de M. Cotte. C'est à l'issue de cette concertation avec les commissions compétentes qu'il est soumis au conseil municipal. Plusieurs conseillers présents à cette réunion confirment cette analyse.

Mme Noyrit regrette que le coût de cette opération ne soit pas encore évalué et s'abstient pour cette raison.

D2012/07. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le percepteur de la trésorerie de Baziège a transmis à la mairie le 05 décembre 2011 deux états de non-valeur. Il expose n'avoir pu procéder au recouvrement de factures de cantine, garderie et divers pour un montant de 478.50 € pour le 1^{er} état et 194.45 € pour le 2^{ème} état, soit un total de 672.95 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconnaître l'admission en non-valeur de ces deux états pour un montant total de 672.95 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Ces factures concernent une personne qui a quitté la commune en laissant des dettes et dont la nouvelle adresse n'a pas pu être retrouvée. Il est rappelé que, si cette personne est retrouvée, cette admission en non-valeur n'éteint pas la dette.

COMMISSIONS DU CIAS DU SICOVAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Sicoval, chargé de gérer les services à la personne, a été mis en place. Début janvier, les 52 membres de son Conseil d'Administration, dont Catherine Monier pour la commune de Montbrun-Lauragais, ont adopté ses modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que son budget. Ils ont élu Jacques Oberti vice-président de la structure.

Il demande aux conseillers municipaux de s'inscrire auprès des 4 commissions créées :

- Commission personnes dépendantes, groupe personnes dépendantes et groupe portage des repas/aide à domicile : Mme Noyrit
- Commission jeunesse/jeunes adultes, groupe jeunes adultes et groupe jeunesse : MM. Beder et Rouget.
- Commission petite enfance/ enfance, groupe petite enfance et groupe enfance : Mme Noyrit
- Commission lien territorial : Mme Catherine Monier

FINANCEMENT DE L'ACTION SOCIALE AU SICOVAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal les deux solutions étudiées au Sicoval pour le financement de l'action sociale :

- prélever sur la dotation de compensation de TP de la commune le montant de nos dépenses 2011 (en l'occurrence la contribution au SIVOS de 32 580 €).
- financer par la fiscalité, a priori sur le foncier bâti.

La première solution présente le double inconvénient d'écarter les entreprises du financement et de favoriser les communes qui n'engageaient pas auparavant de dépenses sociales. La deuxième solution présente l'avantage de faire reposer le financement à la fois sur les ménages et les entreprises.

M. Lansoy rappelle que le Sicoval s'est engagé à maintenir le même coût de l'action sociale pour les communes dans le cadre de ce transfert de compétence et doute que cet engagement puisse être tenu. Mme Moyrit partage les doutes de M. Lansoy. Mme Monier relève que cet engagement vaut pour les deux premières années. M. le Maire précise que si l'action sociale est financée par la réduction de la dotation de compensation, il s'agit d'une charge transférée définie une fois pour toutes ; si elle est financée par la fiscalité sur le foncier bâti, il n'y aura plus de coût pour les communes, charge à elles de répercuter totalement ou partiellement cette réduction de dépenses sur leur fiscalité.

GESTION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de problèmes liés à la salle des fêtes quand elle est louée à des particuliers, d'une part les nuisances sonores pour les riverains, d'autre part des problèmes de propreté des locaux, à la location ou à la restitution des clefs.

Le Conseil Municipal décide de réduire le nombre de locations à deux soirées par mois et de prévenir systématiquement les riverains. Il propose la mise en place de ferme-portes automatiques (groom). Il décide qu'un état des lieux sera fait systématiquement par M. Senac ou un remplaçant, d'une part à la remise des clefs qui aura lieu le vendredi à partir de 18 heures, d'autre part à la restitution des clefs qui se fera sur rendez-vous (il ne sera plus possible de déposer les clefs dans la boîte à lettres de la mairie sans état des lieux). M. le Maire rappelle qu'un des deux clefs doit impérativement rester à la mairie. Une armoire fermée à clef avec le matériel de nettoyage sera mise en place, la clef sera remise avec celle de la salle.

PREPARATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2012

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la question avec débat sur l'expérimentation des bassins de vie. La difficulté réside dans la définition d'un bassin de vie qui peut regrouper des communes aux problématiques comparables (communes des coteaux par exemple) ou regrouper des communes autour d'un même projet, ou encore regrouper les deux définitions, et auquel cas les communes peuvent adhérer à différents bassins de vie selon les problématiques et les projets.

Il ajoute que le Conseil de Communauté va élire quatre nouveaux vice-présidents, dont le nombre est porté de 24 à 27 en raison des nouvelles compétences.

CALENDRIER DES CONSEILS 2012

	SICOVAL	COMMUNE
Janvier	Lundi 9 janvier	
Février	Lundi 6 février	Vendredi 3 février
Mars	Lundi 5 mars	Vendredi 2 mars et vendredi 30 mars
Avril	Lundi 2 avril	
Mai	Lundi 14 mai	Vendredi 4 mai
Juin	Lundi 4 juin	Vendredi 1 ^{er} juin
Juillet	Lundi 2 juillet	Vendredi 6 juillet
Septembre	Lundi 10 septembre	Vendredi 7 septembre
Octobre	Lundi 1 ^{er} octobre	Vendredi 5 octobre et vendredi 26 octobre
Novembre	Lundi 5 novembre	Vendredi 23 novembre
Décembre	Lundi 3 décembre	Vendredi 14 décembre

FORMATION DES ELUS LOCAUX

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le catalogue des formations proposées par l'Agence Technique Départementale (ATD) de la Haute-Garonne aux élus locaux et les incite à y participer.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PLU)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique portant sur la révision du PDU de la grande agglomération toulousaine a lieu du lundi 30 janvier au vendredi 16 mars 2012 et qu'un dossier complet ainsi qu'un registre d'enquête sont disponibles en mairie.

D2012/08. REFECTION DE L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE L'ESPLANADE DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur une rigole de l'esplanade de la salle des fêtes pour l'évacuation des eaux de pluie. Il propose au Conseil Municipal de remplacer la rigole par un avaloir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le devis de M. Benazet pour un montant de 1196 € TTC
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/09. CONSTRUCTION DU MUR POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2011/21 pour le projet de l'extension du cimetière, subventionné dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et propose la construction d'un mur d'enceinte. Il expose au Conseil Municipal différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Choisit l'offre la mieux-disante de M. Benazet pour un montant de 17 935.22 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 4 février à 0h20.

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2012.....</i>	<i>1</i>
<i>D2012/01. Enveloppe budgétaire du pool routier 2012 – 2014</i>	<i>1</i>
<i>D2012/02. Contrat à durée déterminée pour un poste d'adjoint technique</i>	<i>2</i>
<i>D2012/03. Installation d'un standard téléphonique pour les bâtiments communaux.....</i>	<i>2</i>
<i>D2012/04. Tarifs de la cantine scolaire.....</i>	<i>3</i>
<i>D2012/05. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement.....</i>	<i>3</i>
<i>D2012/06. Autorisation d'implanter un four a pain communal.....</i>	<i>4</i>
<i>D2012/07. Admissions en non-valeur.....</i>	<i>4</i>
<i>Commissions du CIAS du sicoval.....</i>	<i>4</i>
<i>Financement de l'action sociale au sicoval.....</i>	<i>5</i>
<i>Gestion de la salle des fêtes.....</i>	<i>5</i>
<i>Préparation du conseil de communauté du 6 février 2012.....</i>	<i>5</i>
<i>Calendrier des conseils 2012.....</i>	<i>5</i>
<i>Formation des élus locaux.....</i>	<i>6</i>
<i>Enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains (PLU).....</i>	<i>6</i>
<i>D2012/08. Réfection de l'évacuation des eaux pluviales de l'esplanade de la salle des fêtes</i>	<i>6</i>
<i>D2012/09. Construction du mur pour l'extension du cimetiere</i>	<i>6</i>

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 ^{er} adjoint	J.M. Beder 2 ^{ème} adjoint	B. Cotte 3 ^{ème} adjoint	M. Bourdelot Pouvoir à M. Bourdelot
J. Bourdelot	N. Font	J.L Fraysse	M.Mikolajczak Absente	J.L. Moles Absent
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget	D. Salem	G. Sénac